

INFLUENZA AVIAIRE



DÉCOUVERTE DE CAS SUR DES OISEAUX SAUVAGES



Renforcement des mesures de prévention
pour protéger les élevages avicoles

PROMENEURS :

- > Afin de limiter la diffusion du virus, veuillez rester sur les chemins balisés et ne pas vous approcher ni nourrir les oiseaux sauvages ;
- > Après votre promenade dans cette zone, changez de tenue et de chaussures si vous devez vous rendre dans un élevage de volailles ou une basse-cour.



SI VOUS TROUVEZ DES OISEAUX MORTS :

- > Ne pas les toucher et noter le lieu de découverte (si possible le géolocaliser);
- > Téléphonez au 04 71 09 10 91 (service départemental de l'Office français de la biodiversité - OFB) ou 04 71 02 79 72 (Fédération des chasseurs de Haute-Loire).